

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu Le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2, L 714-1 et D714-46,*  
*Vu Les statuts de l'université,*  
*Vu Les statuts de l'UFR STAPS, notamment l'article 21,*

DÉCISION PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE UNIVERSITAIRE  
D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE  
(SUAPS)

Article unique :

Monsieur Baptiste ACHER est nommé directeur du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université de Rouen Normandie à compter du 25 février 2025 pour un mandat de 4 ans.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 25 février 2025

Le président,

  
Franck LE DERF